

PC4

notice descriptive
du terrain & du projet

I. Tableau récapitulatif

LE CONTEXTE		
Le demandeur	Dénomination	ENOVA PV 2
	n° SIRET	90856673000010
	Forme juridique	Société par actions simplifiée
	Gérant	Enoé Energie représenté par Monsieur Benjamin TINTIGNAC
	Adresse	10.2 Les Docks 10, Place de la Joliette 13002 Marseille
Contexte réglementaire	Permis de construire	Concerné
	Etude environnementale comprenant étude d'impact	Concerné
	Dossier d'Autorisation Environnementale	Non concerné
	Enquête publique	Concerné
	Demande de défrichage	Concerné
	Evaluation des incidences Natura 2000	Non concerné
	Dossier Loi sur l'eau	Non concerné
Le site	Dossier de demande de dérogation au titre de la destruction d'espèces protégées et de leur habitat	Non concerné
	Localisation	Lesperon
	Règlement Général d'Urbanisme	PLUiH
	Zone	1Auer

LE PROJET		
Installation photovoltaïque	Surface clôturée	3,54 hectares
	Puissance de l'installation	4,5 MWc
Modules	Puissance unitaire	600 Wc
	Nombre	7 590
Support et fixation	Technique et configuration	Fixe 3V
	Fondation	Pieux
	Nombre de tables	74 tables et 31 tiers-tables
	Ecartement entre les tables	3 m
Poste de transformation	Hauteur	0,8 à 3,5 m
	Nombre	1
	Surface au sol	19,5 m ²
Poste de livraison	Hauteur	3,5 m
	Nombre	1
	Surface au sol	33,25 m ²
Réserve incendie	Hauteur	3,5 m
	Nombre	1
	Volume d'eau contenu	120 m ³
Pistes	Surface au sol unitaire	108 m ²
	Longueur	1 570 m
	Surface	8 598 m ²

II. L'état initial du terrain et de ses abords

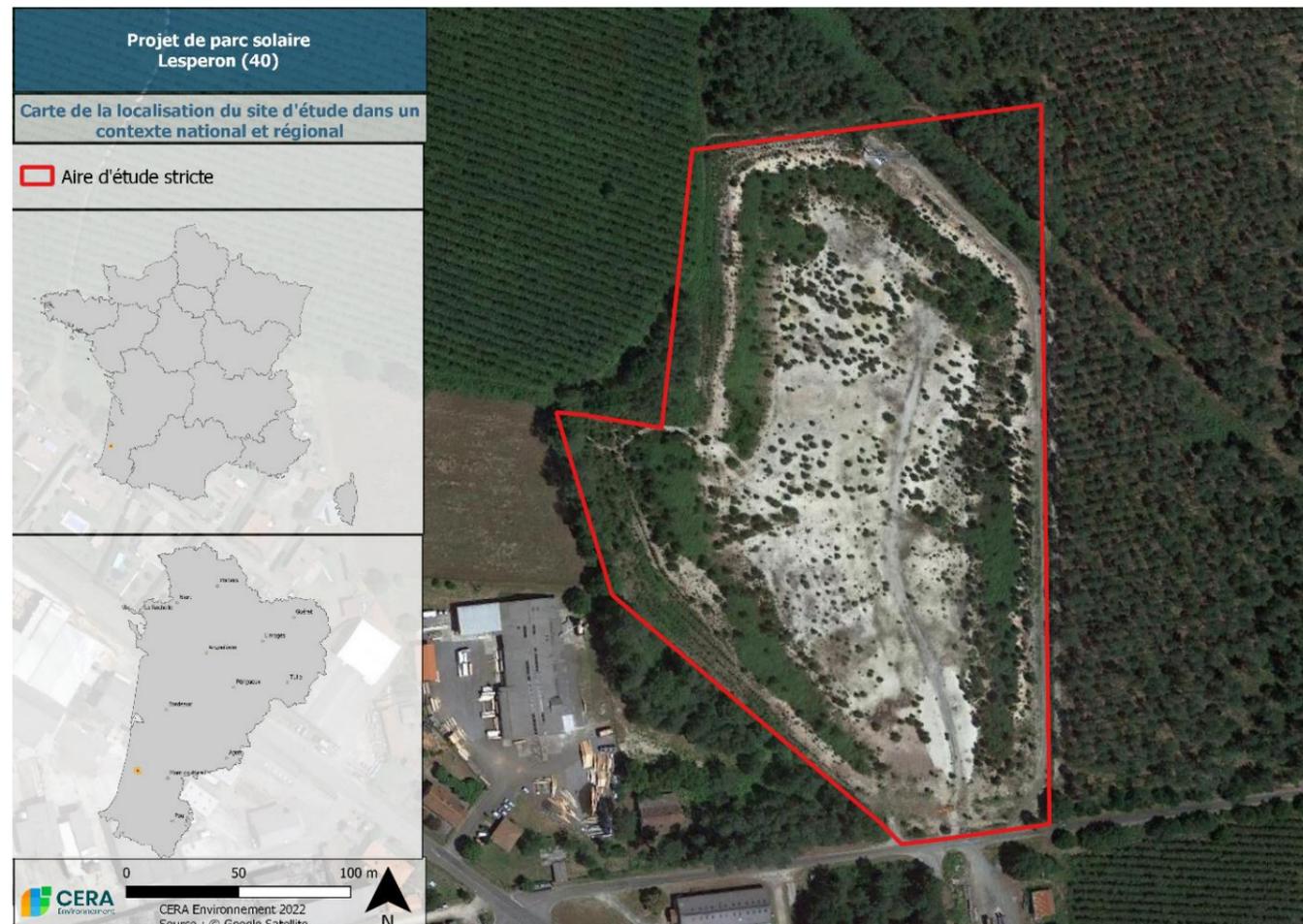
1.1 Localisation du site

Le projet de centrale photovoltaïque est situé sur la commune de Lesperon dans le département des Landes (40), dans la région Nouvelle-Aquitaine.

Le site est localisé sur la parcelle P 890 d'une contenance cadastrale de 4,6 ha. Il est à noter que la parcelle P 889 qui est enclavée au nord-est de la parcelle P 890 ne fait pas partie du projet. Elle a été vendue par la commune de Lesperon à la société française du radiotéléphone (SFR) pour la mise en place d'une antenne de télécommunications. Il existe donc une servitude de passage pour cette parcelle.

Le terrain est localisé au nord-est de Lesperon, à environ 1,5 km du centre de la commune, au lieu-dit Laouson. Il est desservi par le chemin des sables depuis la commune et par la RD 41 par le nord-ouest.

Le projet est identifié à 45 km à l'Ouest de Mont-de-Marsan Préfecture des Landes, à plus de 100 km au Sud de Bordeaux Préfecture de Gironde, à une trentaine de kilomètres au Nord de Dax.



Carte de localisation du site du projet

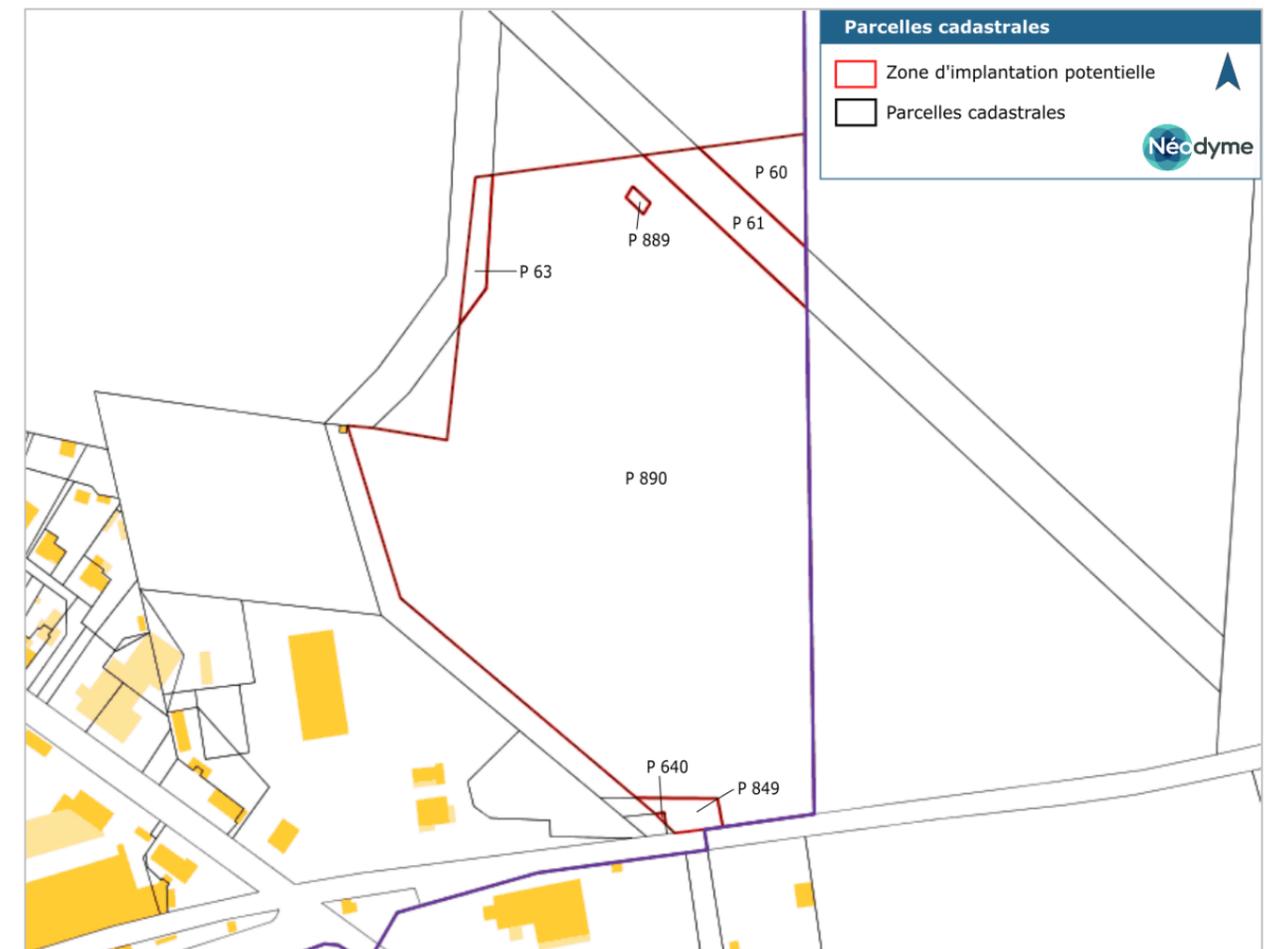
1.2 Présentation du site & de son environnement

Le terrain concerné par le projet est situé sur une parcelle qui a eu un usage forestier jusque dans les années 2000, décennie à partir de laquelle elle a ensuite été incluse dans un périmètre d'autorisation d'exploitation de carrière. Cette parcelle (P 890) a été défrichée, décapée, exploitée et remise en état. Cette carrière (exploitée par la société CARRIERES LAFITTE) est aujourd'hui arrêtée. Les travaux de remise en état des parcelles ont été constatés le 12 octobre 2011, un procès-verbal de récolement a été dressé le 17 février 2012.

La parcelle a ensuite fait l'objet de reboisements compensateurs pour la création d'un lotissement sur la commune de Lesperon, mais la pousse n'a pas été jugée suffisante. Questionné par le porteur du projet, le service juridique du ministère de l'agriculture a confirmé que le boisement compensateur pouvait se faire ailleurs, permettant l'implantation d'une centrale photovoltaïque sur cette parcelle.

La commune de Lesperon a été approchée en 2021 par Enoé Energie afin de revaloriser cette parcelle laissée en friche, par l'implantation d'un parc photovoltaïque d'une capacité potentielle de 4,5 MWc.

Le site présente des pentes de 7 m entre le cœur du site et ses abords. Cette topographie nécessite d'effectuer un déblai et un remblai avec apport de matière extérieure afin d'obtenir des pentes douces et homogènes ne dépassant pas les 15 %.



Parcelle cadastrale du site du projet

1.3 Urbanisme

Le projet constituant le permis de construire est situé sur une parcelle de la commune de Lesperon, qui appartient à la communauté de communes du Pays Morcenais. La commune est soumise au PLUiH.

Le conseil communautaire du Pays Morcenais a arrêté son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant programme de l'Habitat le 11 février 2020. Une enquête publique s'est tenue du 31 mai 2021 au 30 juin 2021. Le PLUiH a été approuvé le 19 janvier 2022. Il est entré en vigueur en mars 2023.

La parcelle est située en zonage 1AUer, qui est à vocation principalement de production d'énergie renouvelable. La parcelle est incluse dans l'Orientation d'aménagement et de programmation (OAP) comme centrale solaire au sol.

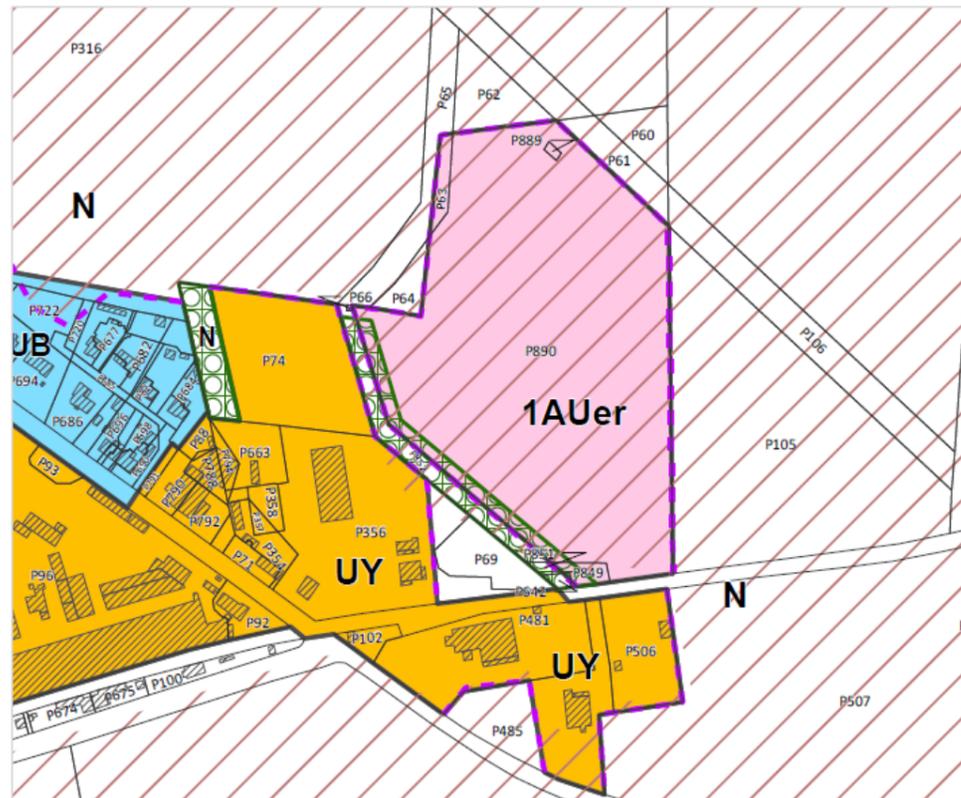
On notera la présence d'un espace boisé classé (EBC) en bordure ouest du site, qui sera conservé.

La commune de Lesperon n'est couverte par aucun PPR-Naturels (PPRN) ou PPR-Technologiques (PPRT).

La commune est couverte par le SCOT de la Haute Lande qui regroupe 35 communes appartenant, à l'origine, à 4 communautés de communes. Il est écrit dans le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) que les centrales photovoltaïques au sol soient conditionnées « en fonction des critères de réversibilité et d'impact sur la biodiversité (érosion des sols, artificialisation au détriment de la forêt) ». Le projet apparaît compatible avec le SCOT de la Haute Lande.

L'aire d'étude immédiate (AEI) n'est inscrite dans aucun périmètre de protection au titre de l'environnement. Le site d'étude et ses abords sont concernés par un réservoir de biodiversité : le massif des Landes de Gascogne.

L'étude hydrogéomorphologique du site a conclu à l'absence de zone humide d'après les caractères hydrogéomorphologiques.



Extrait cadastral et zonage du PLUiH

1.4 Les réseaux

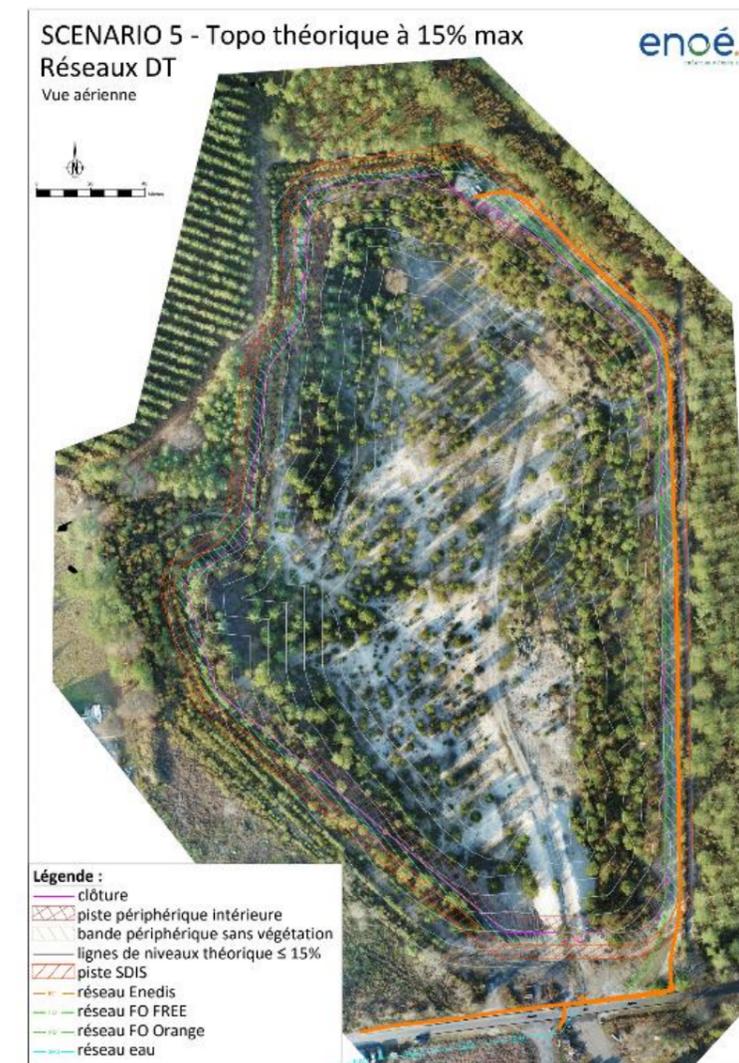
Des repérages terrains et les retours des consultations auprès des concessionnaires de réseaux ont permis de relever les principaux réseaux présents sur le site et à proximité.

- **Le réseau électrique et de télécommunication**

Aucun réseau électrique haute tension (> 63 kV) ne traverse la commune de Lesperon. Les lignes les plus proches du site se situent à 15 km à l'est.

- **Les autres réseaux**

D'après la consultation, aucun réseau d'assainissement ou d'eau potable n'est présent sur l'emprise du site d'étude et aucun réseau de gaz n'est présent à proximité ou au sein du site d'étude. On note néanmoins la présence de regards d'accès au réseau de télécommunication enterré Orange ainsi qu'une antenne protégée et accessible par l'Est au nord de la zone d'implantation potentielle.



Carte des réseaux du site

III. Le projet

- **Composition générale**

Le projet se développe sur une emprise de 3,54 ha.



Extrait du plan de masse - PC2.2

- **Structures portant des panneaux photovoltaïques**

Les panneaux photovoltaïques seront installés sur des structures fixes de type mono-pieux minimisant les contraintes pour l'entretien du site en facilitant la circulation entre chaque rangée. Le point bas des panneaux sera situé à la hauteur de 0,8 m et le point haut à la hauteur de 3,5 m par rapport au sol. La distance de pieux à pieux entre les structures sera quant à elle d'environ 3 m.

- **Locaux techniques**

Deux locaux techniques seront construits (un poste de transformation et un poste de livraison). Ces locaux ne nécessitent pas une présence humaine de longue durée.

Le poste de transformation élève la tension électrique à la sortie des onduleurs afin de la rendre compatible avec la tension du réseau de distribution. Il est installé à l'intérieur de l'espace clôturé. Ce local d'une emprise de 19,5 m² (hauteur : 3,5 mètres ; longueur : 6,5 m ; largeur : 3 m) sera de couleur verte (RAL 6003).

Le poste de livraison est un point de connexion entre l'installation photovoltaïque et le réseau de distribution d'électricité. Il regroupe toute l'électricité produite à la sortie du transformateur afin de l'envoyer directement vers un poste source électrique. Il est installé à la limite de propriété et est accessible par la voie publique. Ce local d'une emprise de 33,25 m² (hauteur : 3,5 m ; longueur : 9,5 m ; largeur : 3,5 m) sera de couleur verte (RAL 6003).

Seuls les emplacements des postes de livraison et de transformation feront l'objet d'une préparation du terrain afin d'accueillir les dit-postes.



Détail du local technique

• *Modules photovoltaïques*

Les modules sont assemblés sur un cadre en aluminium pour former une table. Ces tables sont maintenues inclinées sur une structure métallique composée de rails de support en acier galvanisé fixés sur des pieux également en acier galvanisé. L'inclinaison indicative des modules est comprise entre 10° et 25° : elle sera ajustée ultérieurement afin d'optimiser le rendement de la centrale.

A la suite des visites de sites réalisées et en prévision du terrassement à effectuer, nous suggérons que la qualité du sol est médiocre avec des caractéristiques mécaniques à priori insuffisantes pour un battage simple des pieux. Il serait donc nécessaire de réaliser un préforage avant le battage des pieux et un apport en graviers ou en béton.

Cependant, nous réaliserons en phase d'études des tests géotechniques sur site afin de vérifier la faisabilité technique du battage simple avant d'envisager un préforage avec ajout de matériaux. De manière générale, la qualité du sol est hétérogène, et ces tests permettront d'identifier des zones sur site susceptibles d'accepter un battage simple pour ainsi aboutir à une solution mixte qui limite au maximum l'impact sur le sol.

La centrale comptabilise au total 7 590 modules réparties en 74 tables et 31 tiers-tables espacées de 3 mètres. Les 74 tables sont de configuration 3V30 : elles sont composées de 90 modules organisés en 3 rangées de 30 modules chacune. Les 31 tiers-tables sont de configuration 3V10 : elles sont composées de composée de 30 modules organisés en 3 rangées de 10 modules chacune.

• *Clôture*

La clôture envisagée est de type semi rigide avec fils galvanisés en mailles larges. Des ouvertures régulières sont prévues pour le passage de la petite faune en réalisant un passage dédié. La clôture aura une hauteur de 2 mètres, une longueur de 765 mètres et sera de couleur verte (RAL 6005). La surface clôturée est de 3,54 ha.

• *Portails*

Il y aura 2 portails d'une hauteur de 2 m et d'une largeur de 7 m, distants de 500 m maximum. Ils seront équipés d'un dispositif de manœuvre utilisable par les sapeurs-pompiers (triangle de la tricoise). Le premier portail sera situé au sud au niveau de l'accès historique de la carrière et le second sera situé au nord-est du site. Les deux portails seront de couleur verte (RAL 6005).

• *Végétation en limite de propriété et traitement des abords*

Le site du projet est masqué des habitations et des entreprises alentours par des rangées d'arbres fournies. Seule une piste cyclable peu fréquentée longe en partie le site ; les cyclistes peuvent voir l'intérieur du parc depuis l'entrée uniquement.

IV. Défense incendie

La présente notice résume les mesures relatives à la défense incendie (notamment l'amélioration de la sécurité sur le site et aux alentours) pour le projet de centrale photovoltaïque ENOVA PV 2. Ces mesures sont issues d'une réflexion menée en concertation avec le SDIS, la DFCI et la DDTM 40 tout au long du développement du projet.

• *Réglementation*

Afin de limiter la propagation des incendies et de permettre aux services du SDIS d'intervenir rapidement certains aménagements doivent être mis en œuvre au sein du parc photovoltaïque.

Les mesures habituelles s'appliquent telles que :

- Accessibilité du site pour les pompiers 24h/24 – 7j/7 ;
- Arrêt d'urgence accessible et signalé ;
- Affichage à l'entrée du site des moyens d'accès et de coupure ;
- Indiquer avec des panneaux appropriés le risque électrique s'il est présent dans certains locaux ;
- Sensibilisation des équipes de pompiers locaux aux spécificités du site ;
- Mesures simples d'entretien de la centrale et de ses abords ;
- Portails équipés d'un dispositif de manœuvre utilisable par les sapeurs-pompiers (triangle de la tricoise).

Des mesures spécifiques du département des Landes :

- Débroussaillage sur 50 m autour de l'enceinte clôturée ;
- La mise en place d'une piste périphérique (bande circulaire) extérieure à l'enceinte de 5 m de large accessible en tout temps ;
- Présence d'une bande à la terre de 5 m sans végétation entre la clôture et la piste extérieure SDIS ;
- Equipement d'un point d'eau sous la forme d'une réserve artificielle de 120 m³ avec aire de mise en aspiration ;
- Accès au site par des portails d'une largeur de 7 m et distants de 500 m maximum.

Des mesures spécifiques mises en place pour le projet :

- Alimentation de la réserve d'eau par un forage à proximité d'un débit d'au moins 30 m³/h ;
- Equipement d'un réseau d'aspersion d'eau (sprinkler) pilotable par les services d'incendie permettant d'assurer un niveau d'humidité de la bande à la terre et de la bande circulaire extérieure de 10 à 12 mm s'eau au sol en une heure en cas de déclenchement du dispositif.

Ces mesures spécifiques viennent compenser la réduction de la surface à défricher au-delà de la clôture habituellement préconisée par le SDIS et la DDTM compte-tenu de l'emplacement du site.

• *Défrichage et débroussaillage*

La DDTM service Nature et Forêt a expertisé le site à partir de photographies aériennes : la surface à défricher sur la parcelle est estimée à 2,40 hectares et le coefficient de compensation serait compris entre 3 et 5. L'Espace boisé classé (EBC) ne peut pas faire l'objet de défrichage, mais des coupes d'entretien et d'exploitation sont envisageables (article R 421-23-2 du code de l'urbanisme).

La défense et la lutte contre l'incendie passe également par l'entretien et la sécurisation des espaces boisés végétalisés.

Les tables constituant la centrale seront implantées à une distance minimum de 6 mètres par rapport à la clôture, afin de générer des espaces tampons anti-incendie.

Une bande de 30 mètres de défrichage entre la future clôture de la centrale photovoltaïque et les premiers boisements est préconisée par le SDIS et la DFCI des Landes. Après concertation du SDIS, des élus de la commune et de la DFCI, une solution a été trouvée pour compenser la réduction de la distance avant les premiers boisements par la mise en place d'un réseau d'aspersion des futures pistes de circulation autour du projet via un réseau d'eau dédié, déclenché par les services du SDIS en cas d'incendie.

Le site respectera les obligations légales de débroussaillage, à savoir :

- le débroussaillage régulier du sol et des infrastructures de l'installation pour limiter la propagation de feu au sein des installations ;
- le débroussaillage des 50 mètres à compter du bord extérieur de la clôture avec l'accord des propriétaires riverains.

Un pictogramme dédié au risque sera apposé sur un panneau à l'extérieur du site, au niveau du portail d'accès des secours, ainsi qu'au niveau des locaux abritant les équipements techniques relatifs à l'énergie.

Une coupure simultanée de l'ensemble des onduleurs sera installée.

Le site sera équipé d'extincteurs appropriés au risque et en nombre suffisant.

L'emplacement des locaux techniques onduleurs, les consignes de protection contre l'incendie, la nature et les moyens de secours internes seront signalés sur le plan destiné aux secours.

• *Organisation et aménagement des accès*

Les engins de chantier et les véhicules lourds acheminant les éléments de la centrale photovoltaïque utiliseront la départementale RD41 et la voie communale (chemin des sables), et emprunteront la voie d'accès prévue par le projet pour rejoindre le cœur du site.

Les chemins créés dans le site pour accéder aux locaux techniques (locaux onduleurs, poste de livraison) seront également dimensionnés pour recevoir les engins de chantier et par la suite les véhicules de maintenance. Des pistes temporaires seront créées pour la durée des travaux. Aucune emprise autre que celle appartenant à l'aire de la centrale solaire ne sera utilisée. La circulation à l'intérieur de l'enceinte s'effectuera à l'aide d'une piste légère périphérique de 6 mètres de large, hormis au sud-est qui sera en piste lourde (de même largeur) jusqu'au poste de transformation.

Deux portails permettront l'accès au site. Le parc sera clôturé et fermé à clé. Les portails seront conçus et implantés afin de garantir en tout temps l'accès rapide des engins de secours. Ils comporteront un système sécable ou ouvrant de l'extérieur au moyen de tricoises dont sont équipés tous les sapeurs-pompiers (clé triangulaire de 11 mm).

Une bande à la terre sans végétation de 5 mètres est préconisée par le SDIS des Landes depuis la clôture extérieure. En plus, une piste périphérique externe d'une largeur minimale de 5 m permettra aux engins tout-terrain du SDIS de circuler autour de la centrale.